
États financiers de
Le Collège d'arts appliqués
et de technologie La Cité collégiale

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État des gains et des pertes de réévaluation	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-24
Annexes	25-26

RAPPORT FINANCIER DU COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Rapport de la direction

Les états financiers du Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale ("La Cité Collégiale") pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de La Cité Collégiale reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de La Cité Collégiale conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de La Cité Collégiale, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Lise
Bourgeois
Présidente

Signé numériquement par Lise Bourgeois
NID : 041-Présidente-directrice générale,
OnCollège La Cité, CN-Lise Bourgeois,
E-lisebourg@lccollege.on.ca
Raison : Je suis l'auteur du document
Emplacement : l'emplacement de votre signature ici
Date : 2022.06.01 14:23:13-0400
Font PDF Editor Version: 11.2.2

Michel Brunet
Vice-président, Services administratifs

Lieu : Ottawa

Date : 2022-06-20

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état de la situation financière de La Cité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de La Cité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider La Cité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de La Cité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Cité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener La Cité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 20 juin 2022

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2022

Notes et annexes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Élimination des comptes interfonds \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Produits						
Subventions	57 007 451	5 268 820	—	—	62 276 271	56 090 924
Frais de scolarité	34 304 612	—	—	—	34 304 612	26 938 874
Revenus de contrats	12 865 297	—	—	—	12 865 297	10 671 162
Frais accessoires et de fournitures	3 843 797	—	—	—	3 843 797	3 277 207
Services associés	791 497	1 542 961	—	—	2 334 458	875 318
Intérêts	310 444	—	524 150	—	834 594	589 398
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	248 023	—	302 822	(238 581)	312 264	359 649
Divers	8 081 995	—	—	—	8 081 995	4 676 254
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	6 300 309	—	—	6 300 309	5 594 685
	117 453 116	13 112 090	826 972	(238 581)	131 153 597	109 073 471
Charges						
Opérations						
Enseignement	70 325 520	—	—	—	70 325 520	64 740 372
Ressources pédagogiques	215 691	—	—	—	215 691	201 947
Affaires étudiantes	6 458 764	—	—	—	6 458 764	5 772 053
Administration	9 840 263	—	—	—	9 840 263	10 833 323
Ressources physiques	9 302 105	—	—	—	9 302 105	8 400 365
Projets spéciaux	5 986 453	1 510 204	—	—	7 496 657	3 453 017
Services associés	651 563	—	—	—	651 563	440 757
	102 780 359	1 510 204	-	-	104 290 563	93 841 834
Autres						
Dons, bourses et aide financière	2 280 810	—	826 972	(238 581)	2 869 201	1 309 300
Créances douteuses	648 000	—	—	—	648 000	190 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	78 800	—	—	—	78 800	80 800
Intérêts de la dette à long terme	—	213 183	—	—	213 183	516 369
Rachat du swap	—	810 550	—	—	810 550	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	9 736 278	—	—	9 736 278	8 270 191
	3 007 610	10 760 011	826 972	(238 581)	14 356 012	10 366 660
	105 787 969	12 270 215	826 972	(238 581)	118 646 575	104 208 494
Excédent des produits sur les charges avant recouvrement des avantages sociaux futurs	11 665 147	841 875	—	—	12 507 022	4 864 977
Recouvrement (dépenses) des avantages sociaux futurs	12 000	—	—	—	12 000	(32 000)
Excédent des produits sur les charges	11 677 147	841 875	—	—	12 519 022	4 832 977

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2022 Total	2021 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (insuffisance) au début	12 753 951	(2 482 000)	648 635	10 920 586	37 133 346	—	10 405 691	58 459 623	53 575 651
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	11 665 147	12 000	—	11 677 147	841 875	—	—	12 519 022	4 832 977
Apports reçus à titre de dotation	—	—	—	—	—	—	16 446	16 446	50 995
Transferts interfonds – affectations d'origine interne de l'exercice courant	(1 064 145)	—	1 064 145	—	—	—	—	—	—
Transferts interfonds – Réserve pour transformation numérique	(8 000 000)	—	—	(8 000 000)	8 000 000	—	—	—	—
Transferts interfonds – programme de renouvellement des équipements	(3 710 501)	—	—	(3 710 501)	3 710 501	—	—	—	—
Transferts interfonds – programme de renouvellement des bâtiments	(4 509 470)	—	—	(4 509 470)	4 509 470	—	—	—	—
Soldes de fonds (insuffisance) à la fin	7 134 982	(2 470 000)	1 712 780	6 377 762	54 195 192	—	10 422 137	70 995 091	58 459 623

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2022 Total	2021 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gains (pertes) de réévaluation au début	—	—	—	—	(862 455)	—	1 519 933	657 478	(751 456)
(Pertes non réalisées) gains non réalisés de l'exercice sur les instruments financiers	—	—	—	—	—	—	(385 713)	(385 713)	1 074 880
Gains non réalisés de l'exercice sur les instruments dérivés	—	—	—	—	51 905	—	—	862 455	334 054
Perte réalisée sur rachat du SWAP	—	—	—	—	810 550	—	—	—	—
Gains de réévaluation à la fin	—	—	—	—	—	—	1 134 220	1 134 220	657 478

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État de la situation financière
au 31 mars 2022

Notes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Fonds de dotation \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Actif						
À court terme						
Encaisse	6 738 161	24 772 062	2 788 100	—	34 298 323	45 006 007
Subventions à recevoir	18 977 291	—	—	—	18 977 291	4 994 590
Débiteurs	7 645 205	—	19 972	—	7 665 177	7 047 667
Montant à recevoir du fonds de dotation *	2 945 150	—	—	—	—	—
Stocks	41 944	—	—	—	41 944	41 906
Frais payés d'avance	1 367 787	—	—	—	1 367 787	796 473
	37 715 538	24 772 062	2 808 072	—	62 350 522	57 886 643
Immobilisations corporelles	—	131 982 000	—	—	131 982 000	133 018 670
Subventions à recevoir	53 000	—	—	—	53 000	21 000
Montant à recevoir du fonds d'immobilisations *	4 539 616	—	—	—	—	—
Autres montants à recevoir	—	—	—	22 021	22 021	22 021
Placements à long terme	—	—	—	14 479 486	14 479 486	14 267 114
	42 308 154	156 754 062	2 808 072	14 501 507	208 887 029	205 215 448
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	13 997 326	—	192 450	—	14 189 776	15 783 267
Salaires et retenues exigibles	10 011 278	—	—	—	10 011 278	10 477 010
Apports reportés	9 398 788	572 851	2 615 622	—	12 587 261	12 607 961
Tranche à court terme de la dette à long terme	—	265 311	—	—	265 311	992 213
	33 407 392	838 162	2 808 072	—	37 053 626	39 860 451
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	93 293 192	—	—	93 293 192	94 179 644
Montant dû au fonds de fonctionnement *	—	4 539 616	—	2 945 150	—	—
Dette à long terme	—	3 887 900	—	—	3 887 900	9 555 252
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2 523 000	—	—	—	2 523 000	2 503 000
	35 930 392	102 558 870	2 808 072	2 945 150	136 757 718	146 098 347
Droits contractuels	—	—	—	—	—	—
Engagements et éventualités	—	—	—	—	—	—
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations corporelles	—	29 995 891	—	—	29 995 891	29 154 016
Reçus à titre de dotation	—	—	—	10 422 137	10 422 137	10 405 691
Affectés d'origine interne	1 712 780	24 199 301	—	—	25 912 081	8 627 965
Non grevés d'affectations	4 664 982	—	—	—	4 664 982	10 271 951
	6 377 762	54 195 192	—	10 422 137	70 995 091	58 459 623
Gains de réévaluation cumulés	—	—	—	1 134 220	1 134 220	657 478
	6 377 762	54 195 192	—	11 556 357	72 129 311	59 117 101
	42 308 154	156 754 062	2 808 072	14 501 507	208 887 029	205 215 448

* Ces éléments ne sont pas présentés dans les colonnes des totaux de l'état de la situation financière, car ils s'éliminent.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil

Lise Bourgeois, administrateur

Pierre Léonard, administrateur

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		12 519 022	4 832 977
Ajustement pour :			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(6 300 309)	(5 594 685)
Amortissement des immobilisations corporelles		9 736 278	8 270 191
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés		20 000	10 000
		15 974 991	7 518 483
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	13	(16 023 244)	11 274 571
		(48 253)	18 793 054
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(8 699 608)	(3 266 422)
Acquisition de placements à long terme		(4 603 572)	(5 638 934)
Disposition de placements à long terme		4 005 487	4 672 811
		(9 297 693)	(4 232 545)
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme		(5 531 799)	(999 792)
Diminution des subventions à recevoir		(32 000)	22 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		4 185 615	475 430
Apports reçus à titre de dotation		16 446	50 995
		(1 361 738)	(451 367)
Augmentation nette de l'encaisse		(10 707 684)	14 109 142
Encaisse au début		45 006 007	30 896 865
Encaisse à la fin		34 298 323	45 006 007

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité ») est constituée en vertu de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et d'offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a commencé ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, incluant les chapitres SP4200 à SP4270 et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Constatations des produits

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports et contributions.

Les subventions reçues du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatations des produits (suite)

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produits de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de biens sont constatés dans le fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier. Les frais de scolarité sont reportés dans la mesure où les cours s'étendent au-delà de l'exercice financier de La Cité, soit le 31 mars 2022.

Les autres produits sont les revenus de contrats, les frais accessoires et fournitures, les services associés et les produits divers. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et le Régime de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfices collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

2. Méthodes comptables (suite)

Affectation du solde de fonds du fonds de fonctionnement

La Cité affecte une partie du solde de fonds du fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont engagées et un montant équivalent du solde de fonds affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de La Cité collégiale Inc., car La Cité ne contrôle pas cette entité.

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état des résultats.

Swap de taux d'intérêt

La Cité a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt qui a pris fin en date du 30 juin 2021. La politique de La Cité est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état des résultats.

Autres instruments financiers

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, ses débiteurs, ses créditeurs et charges à payer, ses salaires et retenues exigibles et sa dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du fonds d'immobilisations au coût.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	20 ans
Bornes électriques	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrats de location-acquisition	Selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au fonds d'immobilisations.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de La Cité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements à long terme, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le « ministère »). La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans l'état de la situation financière. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le fonds de dotation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

3. Gestion des capitaux (suite)

La politique de placement décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum	Cible	Maximum
	%	%	%
Actif			
Encaisse et marché monétaire	0	5	30
Titres à revenu fixe	27	55	83
Actions canadiennes de grande capitalisation	7	15	23
Actions américaines	5	11	17
Actions étrangères	5	11	17
Stratégies complémentaires	1	3	5

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice financier.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2022 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	281 337	—	—	101	281 438
Gouvernement fédéral	2 772 109	10 759	—	27 708	2 810 576
Étudiants	—	—	1 078 990	3 522 893	4 601 883
Comptes clients	3 026 155	87 035	63 371	12 692	3 189 253
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(3 217 973)	(3 217 973)
	6 079 601	97 794	1 142 361	345 421	7 665 177
	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2021 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	694 325	—	—	100	694 425
Gouvernement fédéral	2 267 160	1 316	—	27 604	2 296 080
Étudiants	—	209 930	477 761	2 983 269	3 670 960
Comptes clients	2 744 187	29 551	46 120	135 082	2 954 940
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(2 568 738)	(2 568 738)
	5 705 672	240 797	523 881	577 317	7 047 667

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2021 \$	Acquisitions \$	Transferts/ Dispositions \$	Solde au 31 mars 2022 \$
Coût				
Terrain – campus d'Ottawa	14 214 398	—	—	14 214 398
Bâtiment – campus d'Ottawa	152 848 108	2 546 199	—	155 394 307
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	19 790 293	—	—	19 790 293
Résidence	14 279 389	260 374	—	14 539 763
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	6 668 210	—	—	6 668 210
Bornes électriques	—	230 824	—	230 824
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	47 135 083	2 367 088	—	49 502 171
Équipement informatique et logiciels	35 852 597	3 295 123	—	39 147 720
Matériel roulant	173 691	—	—	173 691
Fournitures	1 161 820	—	—	1 161 820
Équipement informatique acquis en vertu de contrats de location-acquisition	3 763 810	—	(2 382 767)	1 381 043
	297 123 968	8 699 608	(2 382 767)	303 440 809
Amortissement cumulé				
Bâtiment – campus d'Ottawa	63 936 951	4 440 210	—	68 377 161
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	4 976 088	519 102	—	5 495 190
Résidence	6 173 329	398 401	—	6 571 730
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	5 908 030	58 979	—	5 967 009
Bornes électriques	—	11 541	—	11 541
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	42 211 534	2 488 536	—	44 700 070
Équipement informatique et logiciels	35 138 022	1 819 509	—	36 957 531
Matériel roulant	173 691	—	—	173 691
Fournitures	587 274	—	—	587 274
Équipement informatique acquis en vertu de contrats de location-acquisition	3 763 810	—	(2 382 767)	1 381 043
	164 105 298	9 736 278	(2 382 767)	171 458 809
Valeur comptable nette	133 018 670			131 982 000

6. Placements à long terme

	Coût \$	2022 Juste valeur \$	Coût \$	2021 Juste valeur \$
Fonds de dotation				
Encaisse	1 768 460	1 768 460	1 650 162	1 650 162
Titres à revenu fixe	3 769 251	3 573 718	3 162 001	3 169 346
Fonds d'obligations	3 723 774	3 605 754	3 855 032	3 966 920
Actions canadiennes	1 632 767	2 243 427	1 714 230	2 080 579
Fonds d'actions mondiales	1 924 723	2 741 737	1 900 303	2 940 089
Fonds de placements alternatifs	526 291	546 390	465 453	460 018
	13 345 266	14 479 486	12 747 181	14 267 114

L'échéance des titres à revenu fixe et des fonds d'obligations s'échelonne sur une période allant de novembre 2022 à décembre 2031 (de novembre 2022 à septembre 2029 en 2021). Les taux d'intérêts effectifs pour ces titres varient de 0,25 % à 2,90% (0,25 % à 3,25 % en 2021) jusqu'à leur échéance.

7. Apports reportés

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges d'exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds immobilisations \$	Fonds assujetti des restrictions \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Solde au début	8 936 486	1 228 242	2 443 233	12 607 961	7 702 211
Apports reçus	24 611 106	2 839 813	907 863	28 358 782	27 180 812
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	(2 517 049)	—	(2 517 049)	(1 138 226)
Constatés à titre de produits	(24 148 804)	(978 155)	(735 474)	(25 862 433)	(21 136 836)
Solde à la fin	9 398 788	572 851	2 615 622	12 587 261	12 607 961

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2022 \$	2021 \$
Solde au début	94,179,644	98,160,673
Apports reçus ou à recevoir	2,896,808	475,430
Transfert des apports reportés à court terme	2,517,049	1,138,226
Constatés à titre de produits	(6,300,309)	(5,594,685)
Solde à la fin	93,293,192	94,179,644

9. Dette à long terme

	2022 \$	2021 \$
Emprunt sur la résidence, 6,39 % à la suite de l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 81 073 \$, capital et intérêts, échéant en août 2027 et remboursé en juin 2021.	—	5 214 516
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence. Le taux fixe reçu en vertu du swap de taux d'intérêt est de 6,07 %. La date d'échéance du swap de taux d'intérêt est la même que la date d'échéance de l'emprunt sur la résidence, soit août 2027. Le swap a été racheté au cours de l'exercice 2021-2022.	—	862 455
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,71 %, remboursable par versements semestriels de 77 326 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2043.	2 277 787	2 346 281
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,25 %, remboursable par versements semestriels de 127 691 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2030.	1 875 424	2 063 346
Contrat de location-acquisition à un taux de 4,10 %, remboursable par versements de capital et intérêts mensuels de 10 029 \$, échéant en octobre 2021.	—	60 867
	4 153 211	10 547 465
Tranche à court terme	265 311	992 213
	3 887 900	9 555 252

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2023	265 311
2024	274 144
2025	283 681
2026	293 551
2027	303 129
Exercices subséquents	<u>2 733 395</u>
	<u>4 153 211</u>

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de La Cité sont membres du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) (le « régime »), qui est un régime de retraite multi-employeurs à prestations définies offert à tous les employés admissibles des membres du CAAT. Les membres du régime recevront des prestations en fonction de leur ancienneté et de la moyenne des gains annualisés au cours des cinq années consécutives les plus élevées précédant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. La Cité verse des cotisations au régime égales à celles des employés. Les gouverneurs du régime établissent les taux de cotisation pour assurer la viabilité à long terme du régime.

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Régime de retraite (suite)

Les actifs de retraite sont constitués de titres de qualité supérieure. Les risques de marché et de crédit de ces titres sont gérés par le régime en plaçant les actifs du régime en fiducie et par le biais de la politique de placement du régime.

Tout excédent ou déficit de pension est une responsabilité commune des membres et des employeurs et peut affecter les taux de cotisation futurs. La Cité ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime, car les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer la quote-part de La Cité dans les actifs et les passifs du régime sous-jacent. La dernière évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des retraites au 1^{er} janvier 2022 indiquait un excédent actuariel de 4,4 milliards de dollars (3,3 milliards de dollars en 2021).

Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 5 136 046 \$ (4 943 134 \$ en 2021). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

Congés de maladie monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes de ces employé(e)s.

Congés de maladie non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes des employé(e)s.

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

La composition des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés est la suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Autre régime d'avantages sociaux	483 000	526 000
Congés de maladies monnayables	53 000	21 000
Congés de maladies non monnayables	1 987 000	1 956 000
	2 523 000	2 503 000

La variation du passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 représente une augmentation de 12 000 \$ (diminution de 32 000 \$ en 2021). Ce montant comprend :

	2022	2021
	\$	\$
(Dépense) recouvrement – autres régimes d'avantages sociaux	43 000	(14 000)
(Dépense) recouvrement – congés de maladies non monnayables	(31 000)	(18 000)
	12 000	(32 000)

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2022 \$	2021 \$																												
Rendement sur les actifs	1,50 %	0,85 %																												
Taux d'escompte	2,90 %	1,70 %																												
Augmentation des coûts médicaux – hôpital	4 %	4,00 %																												
Médicaments	8,00% en 2018, diminuant à 4,00 % en 2040	8,00% en 2018, diminuant à 4,00 % en 2040																												
Autres coûts médicaux	4,00 %	4,00 %																												
Soins de la vue/auditifs	4,00 %	4,00 %																												
Augmentation de la prime médicale	6,29 % en 2021, diminuant à 4,00 % en 2040	6,42 % en 2021, diminuant à 4,00 % en 2040																												
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4 %	4,00 %																												
Taux de mortalité	55,00 % (préretraite) / 105,00 % (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B	55,00 % (préretraite) / 105,00 % (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B																												
Taux de retraite	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée																												
	<table><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr><tr><td>65</td><td>35 %</td></tr><tr><td>66</td><td>17 %</td></tr><tr><td>67</td><td>17 %</td></tr><tr><td>68</td><td>17 %</td></tr><tr><td>69</td><td>30 %</td></tr><tr><td>70</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %	<table><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr><tr><td>65</td><td>35 %</td></tr><tr><td>66</td><td>17 %</td></tr><tr><td>67</td><td>17 %</td></tr><tr><td>68</td><td>17 %</td></tr><tr><td>69</td><td>30 %</td></tr><tr><td>70</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %
Âge	Taux de retraite																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													
Âge	Taux de retraite																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													

11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par La Cité et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2022 Total	2021 Total
	Phase 1	Phase 2				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Fonds de dotation</i>						
Solde au début	1 381 348	779 966	6 960 838	1 283 539	10 405 691	10 354 696
Apports reçus	—	—	3 000	13 446	16 446	50 995
Solde à la fin	1 381 348	779 966	6 963 838	1 296 985	10 422 137	10 405 691
<i>Fonds disponibles pour des bourses</i>						
Solde au début	194 988	110 099	987 932	138 704	1 431 723	854 843
Revenus de placement	80 570	45 493	406 279	67 829	600 171	961 394
Bourses émises	(67 657)	(38 202)	(342 791)	(75 500)	(524 150)	(384 514)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin	207 901	117 390	1 051 420	131 033	1 507 744	1 431 723
Nombre de bénéficiaires	70	39	352	74	535	384
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 589 249	897 356	8 015 258	1 428 018	11 929 881	11 837 414
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 740 332	982 664	8 777 232	1 563 773	13 064 001	13 357 347

12. Soldes de fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2022, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 25 912 081 \$ (8 627 965 \$ en 2021). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Fonds de fonctionnement – réserve pour engagements	1 124 689	60 544
Fonds de fonctionnement – réserve pour transformation 2020	588 091	588 091
Fonds d'immobilisations – réserve pour transformation numérique	8 000 000	—
Fonds d'immobilisations – programme de renouvellement des bâtiments	8 293 050	3 783 580
Fonds d'immobilisations – programme de renouvellement des équipements	7 906 251	4 195 750
	25 912 081	8 627 965

13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2022	2021
	\$	\$
Subventions à recevoir	(13 982 701)	(85 816)
Débiteurs	(617 510)	8 556
Stocks	(38)	3 773
Frais payés d'avance	(571 314)	(114 557)
Créditeurs et charges à payer	(1 593 491)	4 440 399
Salaires et retenues exigibles	(465 732)	978 240
Apports reportés	1 207 542	6 043 976
	(16 023 244)	11 274 571

14. Engagements

Location d'immeubles

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en décembre 2024.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2023	190 264
2024	128 954
2025	72 093

Location de photocopieurs

La Cité s'est engagée en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en mars 2023.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ce contrat pour le prochain exercice s'établit comme suit :

	\$
2023	94 090

15. Droits contractuels

La Cité a conclu un contrat avec Brio Stratégies pour des services de gestion de la résidence. La ristourne annuelle minimale garantie pour le prochain exercice s'établit comme suit :

	\$
2023	276 000

16. Éventualités

Marge de crédit

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base et renégociable en août 2022; au 31 mars 2022, cette marge n'était pas utilisée (cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2021).

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers.

17. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant;
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- *Niveau 3* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2022
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	36 066 784	—	—	36 066 784
Placements				
Titres à revenu fixe	—	3 573 718	—	3 573 718
Fonds d'obligations	—	3 605 754	—	3 605 754
Actions canadiennes	—	2 243 427	—	2 243 427
Fonds d'actions mondiales	—	2 741 737	—	2 741 737
Fonds de placements alternatifs	—	546 390	—	546 390
Total	36 066 784	12 711 026	—	48 777 810

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2021
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	46 656 169	—	—	46 656 169
Placements				
Titres à revenu fixe	—	3 169 346	—	3 169 346
Fonds d'obligations	—	3 966 920	—	3 966 920
Actions canadiennes	—	2 080 579	—	2 080 579
Fonds d'actions mondiales	—	2 940 089	—	2 940 089
Fonds de placements alternatifs	—	460 018	—	460 018
Total	46 656 169	12 616 952	—	59 273 121

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2022
	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	—	4 153 211	—	4 153 211
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2021
	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme et swap	—	10 547 465	—	10 547 465

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

La juste valeur du swap est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est fondée sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt fixe que La Cité paie.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Société fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Cité est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt auxquels les bénéfices de La Cité sont exposés surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêt. La Cité est exposée à des risques de taux d'intérêt en lien avec ses placements et sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme par un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation du taux d'intérêt du marché n'aura aucune répercussion sur les débours reliés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2022, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 244 057 \$ (75 818 \$ en 2021). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

b) Risque de prix autre

Le risque du prix autre est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ses placements. Au 31 mars 2022, une variation de 5 % des indices des marchés pertinents entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 456 865 \$ (472 380 \$ en 2021). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère.

Les sommes dans le fonds de dotation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

17. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2022

Subventions – Annexe A

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Ministères des Collèges et Universités / du Travail, de la Formation et du Développement des compétences / Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires				
Formation professionnelle				
Fonctionnement	37 283 828	5 187 023	42 470 851	43 412 577
Impôts fonciers	265 050	—	265 050	287 100
Service emploi	2 715 049	—	2 715 049	2 560 948
Alphabétisation et formation de base	1 086 607	—	1 086 607	1 087 008
Apprentissage et projets spéciaux	3 021 889	—	3 021 889	2 419 404
Aide financière	220 073	—	220 073	159 567
Autres	6 565 466	—	6 565 466	3 785 103
	51 157 962	5 187 023	56 344 985	53 711 707
Autres sources	5 849 489	81 797	5 931 286	2 379 217
	57 007 451	5 268 820	62 276 271	56 090 924

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2022

Services associés – Annexe B

	Services alimentaires \$	Résidence \$	Stationnements et services complémentaires \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Activités d'opérations					
Chiffre d'affaires	—	1 883 669	450 789	2 334 458	869 753
Couverture du service de la dette du fonds d'immobilisations	—	(1 542 961)	—	(1 542 961)	(987 519)
	—	340 708	450 789	791 497	(117 766)
Frais d'exploitation	—	255 889	355 090	610 979	422 946
Excédent des produits sur les charges des activités d'opérations	—	84 819	95 699	180 518	(540 712)
Activités d'impartition					
Royautés	—	—	—	—	5 565
Facturation de services	—	—	—	—	-
	—	—	—	—	5 565
Frais d'exploitation	40 584	—	—	40 584	17 811
Excédent des produits sur les charges des activités d'impartition	(40 584)	—	—	(40 584)	(12 246)
Excédent des produits sur les charges	(40 584)	84 819	95 699	139 934	(552 958)